



GLOBAL JOURNAL OF HUMAN-SOCIAL SCIENCE: E
ECONOMICS
Volume 20 Issue 6 Version 1.0 Year 2020
Type: Double Blind Peer Reviewed International Research Journal
Publisher: Global Journals
Online ISSN: 2249-460x & Print ISSN: 0975-587X

Crédit Bancaire Et Croissance Économique En Afrique Sub-Saharan: Le Rôle De La Qualité Des Institutions

By Nana Kuindja Rodrigue

J'Université de Ngaoundéré-Cameroun

Abstract- Summary: The objective of this paper is to assess the effect of the quality of institutions in the relationship between bank credit and economic growth in the countries of Sub-Saharan Africa. To achieve this, econometric estimates were made using the Generalized Moment Method (MMG) in a dynamic panel of 36 countries in the area over the period from 2000 to 2018. The results obtained show that corruption and political instability have a negative effect on the level of bank credit granted to the private sector. The weakness of the legal framework has a negative effect on the level of bank credit granted to the private sector, thus limiting economic growth. This low level of democracy in these countries therefore has the effect of amplifying this pro-cyclical behavior of gross domestic product per capita. The independence of the central bank, an effective legal framework, political stability and a low level of corruption greatly reduce credit constraints and stimulate lending. The quality of institutions has optimal potential for promoting economic growth in Sub-Saharan Africa.

Keywords: institutional governance, cyclical monetary policy, economic growth, MMG.

GJHSS-E Classification: FOR Code: 349999



Strictly as per the compliance and regulations of:



Crédit Bancaire Et Croissance Économique En Afrique Sub-Saharienne: Le Rôle De La Qualité Des Institutions

Nana Kuindja Rodrigue

Résumé- L'objectif de ce papier est d'évaluer l'effet de la qualité des institutions dans la relation qui existe entre le crédit bancaire et la croissance économique dans les pays de l'Afrique Sub-Saharienne. Pour y arriver, des estimations économétriques ont été faites en utilisant la Méthode des Moments Généralisés (MMG) en panel dynamique de 36 pays de la zone sur la période allant de 2000 à 2018. Les résultats obtenus montrent que la corruption et l'instabilité politique ont un effet négatif sur le niveau du crédit bancaire accordé au secteur privé. La faiblesse du cadre juridique a un effet négatif sur le niveau du crédit bancaire accordé au secteur privé limitant ainsi la croissance économique. Ce faible niveau de démocratie dans ces pays a donc pour effet d'amplifier ce comportement pro-cyclique du produit intérieur brut par tête. L'indépendance de la banque centrale, un cadre juridique efficace, la stabilité politique et un faible niveau de corruption réduisent fortement les contraintes de crédit et stimulent les prêts. La qualité des institutions a un potentiel optimal pour la promotion d'une croissance économique dans l'Afrique Subsaharienne.

Mots clés: *gouvernance des institutions, cyclicité de la politique monétaire, croissance économique, MMG.*

Abstract- Summary: The objective of this paper is to assess the effect of the quality of institutions in the relationship between bank credit and economic growth in the countries of Sub-Saharan Africa. To achieve this, econometric estimates were made using the Generalized Moment Method (MMG) in a dynamic panel of 36 countries in the area over the period from 2000 to 2018. The results obtained show that corruption and political instability have a negative effect on the level of bank credit granted to the private sector. The weakness of the legal framework has a negative effect on the level of bank credit granted to the private sector, thus limiting economic growth. This low level of democracy in these countries therefore has the effect of amplifying this pro-cyclical behavior of gross domestic product per capita. The independence of the central bank, an effective legal framework, political stability and a low level of corruption greatly reduce credit constraints and stimulate lending. The quality of institutions has optimal potential for promoting economic growth in Sub-Saharan Africa.

Keywords: *institutional governance, cyclical monetary policy, economic growth, MMG.*

I. INTRODUCTION

Les institutions représentent un moyen par lequel les agents au départ ignorants des actions et anticipations des autres obtiennent l'information leur permettant de se coordonner. Elles permettent selon Lachman (1970) d'économiser connaissance et information en favorisant un fonctionnement harmonieux des marchés. De manière précise, la littérature emprunte généralement la définition des institutions à North (1980), qui selon lui, les institutions sont les règles du jeu dans une société ou plus formellement, ce sont les contraintes humainement conçues qui déterminent les interactions humaines. Par conséquent, les institutions structurent les incitations dans les échanges humains aussi bien dans le domaine politique, économique et social (Duncan, 2014). Par ailleurs, les institutions ont pour nature de réduire l'incertitude dans la vie de tous les jours. On distingue les institutions formelles des institutions informelles. Les institutions formelles sont l'ensemble des contrats, des règles politiques, juridiques et économiques écrites, explicites et dont l'exécution devrait être assurée par une entité, généralement l'État ou ses administrations (Calderon et al., 2016). En revanche, les institutions informelles ne sont pas écrites ; elles sont des règles implicites dont l'exécution est assurée de façon endogène par les individus appartenant à un même groupe ou à une communauté. Les institutions informelles sont un ensemble de coutumes, de conventions, de normes ou de codes de conduite dans la société (Lane, 2003). Quelle que soit la forme des institutions (formelles ou informelles), elles définissent également ce que les membres d'une société sont autorisés ou pas à faire et quelque fois sous quelles conditions certains membres de la société sont autorisés à entreprendre certaines activités (Calderon et al., 2003, 2004).

De façon générale, les travaux sur les institutions portent essentiellement sur les institutions formelles du fait des difficultés de mesure des institutions informelles. Les institutions formelles se regroupent sous deux catégories à savoir : les institutions économiques et politiques. Les institutions économiques définissent les règles régissant les interactions humaines dans le domaine économique alors que les institutions politiques définissent les règles



dans le domaine politique (Acemoglu, Johnson et Robinson, 2005a). Dans un pays, il peut exister plusieurs types d'institutions économiques. Rodrick (2005) distingue : les institutions de création de marché (les institutions de droit de propriété) ; les institutions de régulation du marché (les institutions monétaires et budgétaires) et les institutions de légitimation du marché (les institutions de protection et d'assurance sociale). Selon Gozgor (2018), la problématique des institutions a conduit à opposer dans la littérature deux courants : le courant orthodoxe (consiste à considérer les sociétés fictives avec des institutions préfabriquées et le courant hétérodoxe (consiste à partir des sociétés existantes ou ayant existé et de caractériser leurs institutions).

Les travaux de la nouvelle économie institutionnelle au début de la décennie quatre vingt dix sous l'égide de North (1980) ont mis en exergue le rôle des institutions dans le processus de développement économique. Ils montrent en particulier que l'existence de bonnes institutions stimule le développement et la croissance économique (Calderon et al., 2003). La qualité des institutions est généralement appréhendée par le concept de gouvernance. En effet, l'adoption au début des années quatre vingt dix par la banque mondiale du concept de « bonne gouvernance » est caractéristique du poids de la nouvelle économie institutionnelle dans les politiques de développement proposées par ces institutions. Force est de reconnaître que la « gouvernance » tant utilisée par les experts de la banque mondiale véhicule un message lourd de conséquences au niveau des Etats. La bonne gouvernance est définie comme la capacité de l'Etat à fournir les institutions qui favorisent la croissance économique et la réduction de la pauvreté (Banque mondiale, 1992).

L'un des instruments utilisés par la Banque mondiale pour imposer un modèle de gouvernance tout en se défendant de le faire, ce sont les indicateurs de gouvernance (six indicateurs). La bonne gouvernance, malgré les ambiguïtés qu'elle recèle demeure une notion clé qui nous permet de mettre l'accent sur les défaillances des économies des pays du tiers-monde. A cet égard, la perpétuation des comportements rentiers chez l'élite de ces pays rend le développement irréalisable voire impossible. Dans cette optique, la promotion des pratiques de « bonne gouvernance » dans ces pays est d'une importance capitale. La mal gouvernance qui sévit dans les pays en développement explique l'échec des stratégies économico-politiques qui ont été mises en place. Ces pratiques de mal gouvernance affecte la qualité des institutions d'où leurs faiblesses traduites par l'incapacité de celles-ci à remplir les missions qui leur sont dévolues (Jappelli et al., 2005 ; Gozgor, 2018).

Dans les pays d'Afrique Subsaharienne, la mal gouvernance se traduit par un niveau de corruption élevé traduisant ainsi la faiblesse des institutions. A titre illustratif, le rapport de transparency international (2017) fait état d'un niveau de corruption élevé d'où le faible score de l'index de perception de la corruption (CPI) de ces pays et leur position dans les profondeurs du classement. Cameroun CPI (25) 153^e, Gabon CPI (32) 117^e, République centrafricaine CPI (23) 156^e, République démocratique du Congo CPI (21) 161^e, Tchad CPI (20) 165^e, Guinée équatoriale CPI (17) et 171^e. Le débat sur les effets de la corruption est particulièrement fervent. Il débute avec Leff (1964) et Huntington (1968) ; ces auteurs suggèrent que la corruption peut accroître la croissance économique à travers deux mécanismes. Premièrement, les pratiques de corruption telles que « l'argent rapide » permettent aux individus d'éviter les tracasseries bureaucratiques. Deuxièmement, les employés du gouvernement qui reçoivent des pots de vin vont travailler plus dures. Cependant, Schleifer et Vishy (1993) affirment que la corruption tend à réduire la croissance économique, Rose-Ackermann (1978) mettent en garde de la difficulté de limiter la corruption au niveau auquel il peut être économiquement désirable. Selon Mauro (1995), la corruption réduit l'investissement à travers l'accès au crédit bancaire et de ce fait la croissance économique.

La crise des années quatre vingt a mis en exergue une certaine défaillance des institutions de régulation d'où le vaste programme de restructuration engagé dans le secteur bancaire en Afrique Subsaharienne au début de la décennie quatre vingt dix pour se doter d'instruments et d'institutions de bonne qualité. Les réformes dans le secteur bancaire ont porté sur une approche gradualiste qui repose sur l'idée que les réformes s'appuient sur les changements appropriés des structures institutionnelles à la fois d'ordre macroéconomique et microéconomique. Toutefois, ces réformes ont le plus porté d'une part sur la refonte des instruments de la politique monétaire traduite par la libéralisation du contrôle des taux d'intérêt et la programmation monétaire. D'autre part, le changement du cadre institutionnel se traduit par la création d'une institution communautaire (COBAC) et la redéfinition des conditions d'exercice de l'activité bancaire sous l'obtention d'un agrément. En dépit de ces réformes, les banques de la sous-région n'arrivent pas à assurer leur rôle d'intermédiation dont le taux a varié entre 72,4% et 90,2% entre 2014 et 2016 (Banque de France, 2016). Ces banques ont souvent été pointées du doigt du fait de la qualité approximative des services offerts pourtant elles reçoivent de leurs clients des commissions, des agios et les intérêts importants. Par conséquent, elles ne contribuent pas à la croissance économique (Hugon, 2007).

Les banques expliquent ces accusations par des facteurs institutionnels, l'environnement économique, juridique et réglementaire qui limitent leurs activités justifiant ainsi leur forte aversion à la prise de risque (Adam-madj, 1997) d'où l'insuffisance de crédit auquel sont confrontés les pays de la sous-région. Cette situation est généralement assimilée à la problématique du rationnement de crédit. Cependant, il en découle un clivage entre économistes et banquiers sur cette question, car ces derniers estiment qu'il n'y a pas de rationnement de crédit en Afrique Subsaharienne. Car l'expression « rationnement » renvoie à une décision administrative de freiner le crédit. Il s'agit davantage d'une insuffisance de crédit (Calvin, 2008). En effet, du fait du caractère embryonnaire des marchés financiers les économies et plus précisément les petites et moyennes entreprises sont fortement dépendantes du financement bancaire. Les banques en tant qu'intermédiaires financiers jouent un rôle prépondérant dans l'allocation des ressources. Ainsi, le développement économique des pays est fortement tributaire du crédit bancaire. Une insuffisance du crédit est dommageable pour les perspectives de croissance économique de ces pays.

L'insuffisance de crédit ou le sous-financement peut être appréhendé à travers le volume du crédit du secteur bancaire à l'économie. En Afrique Subsaharienne, les crédits à l'économie sont passés de 5,4% en 2016 contre 9,7% en 2015 reflétant pour l'essentiel un ralentissement des crédits à court terme et un recul des crédits à long terme, liés à la baisse de l'investissement dans un contexte économique peu favorable (Banque de France, 2016). En outre, le crédit accordé au secteur privé est l'un des plus faibles et représente en moyenne 9,56% du taux normalement observé qui est de 18,61%. Cependant, la plupart de ces banques disposent de réserves excédentaires ou libres. La théorie de l'intermédiation financière implique que les banques en situation de surliquidité devraient être frappées par « une frénésie de l'octroi des prêts » et donc une baisse de l'aversion pour le risque (CEA¹, 2011). Cependant, le fait stylisé observé est le paradoxe de la surliquidité bancaire et de l'insuffisance de crédit dans les pays d'Afrique Subsaharienne (Doumbia, 2011).

La surliquidité bancaire désigne une situation de déséquilibre profond et permanent entre les ressources et les emplois d'une banque. Plus précisément, elle traduit une situation où la trésorerie bancaire est en permanence excédentaire, celle-ci variant sous l'influence tant des facteurs autonomes (conjoncturels), qu'institutionnels (Avom et Eyeffa, 2007). Cela peut provenir par exemple de la contrainte imposée par la banque centrale aux banques

commerciales de se constituer des réserves obligatoires non rémunérées ou bien des variations positives des opérations extérieures. La surliquidité bancaire est généralement appréhendée par le concept de réserves libres ou excédentaires. Les réserves libres des banques en Afrique Subsaharienne atteignaient 2432,1 milliards de francs FCFA au 31 décembre 2014 ont continué à fortement reculer revenant de 1648,2 milliards de francs CFA en 2015 à 909,2 milliards de francs CFA à fin 2016 ; soit une réduction de 44,8% par an. Toutefois, cette baisse a été compensée en partie par celle de 50% des coefficients des réserves obligatoires (Banque de France, 2016). Cependant, cette baisse n'occulte pas la situation de surliquidité qui prévaut en Afrique Subsaharienne.

L'hypothèse principale est que la faible qualité de la gouvernance des institutions contribue à expliquer l'insuffisance de crédit prévalant dans la zone et/ou de sa volatilité de la croissance économique. La gouvernance des institutions sont des règles formelles et informelles qui régissent les interactions humaines. Elle définit l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative dans le cadre de la gestion desdites institutions (PNUD, 1997). Le problème qui se pose est donc celui d'un niveau toujours persistant du niveau de crédit accordé au secteur privé qui se traduit par de faibles performances macro-économiques. On remarque que malgré la persistance de la BEAC en quête de son autonomie, l'effet d'entraînement en termes d'amélioration des conditions de vie reste problématique car une grande partie des États demeure dans la catégorie de pays à revenu intermédiaire. Peut-on alors penser que le niveau de croissance économique obtenu par ces pays, qui est supposé financer le développement et générer de la croissance dans leurs territoires, soit tributaire de cette gouvernance des institutions ?

L'objectif de cet article est donc d'une part d'évaluer l'effet de la gouvernance des institutions dans la relation qui existe entre le crédit bancaire et la croissance économique dans les pays d'Afrique subsaharienne, et d'autre part de mettre en évidence des propositions à partir desquelles les politiques de développement pourront s'appuyer. Cette problématique nous semble légitime, car à notre connaissance aucune étude n'a encore été faite sur le rôle de la gouvernance des institutions dans la relation entre le crédit bancaire et la croissance économique dans les pays d'Afrique subsaharienne. Le présent article vise donc à combler ce vide. La suite de l'article se présente de la manière suivante: La deuxième section présente la revue de la littérature. La troisième section, quant à elle, expose la démarche méthodologique. La quatrième section présente les résultats obtenus et leurs discussions. La cinquième section conclut l'étude.

¹ Commission Economique des nations unies pour l'Afrique.



II. REVUE DE LA LITTERATURE

Les économistes ne s'accordent pas jusqu'aujourd'hui sur le rôle de la gouvernance des institutions dans la relation qui existe entre le crédit et la croissance économique dans les pays d'Afrique subsaharienne. Certains pensent que la gouvernance des institutions améliore l'effet positif du crédit bancaire sur la croissance économique. D'autres par contre, démontrent que le crédit bancaire combiné à la gouvernance des institutions n'est pas toujours source de croissance économique.

a) Institutions, crédit bancaire et croissance économique : une analyse théorique

Selon les tenants de la première thèse, c'est-à-dire ceux qui soutiennent l'idée selon laquelle le crédit bancaire combiné à la gouvernance des institutions a un effet positif la croissance économique dans les PED, la bonne gouvernance constitue un préalable nécessaire à la gestion de la réaction des autorités monétaires à travers la lutte contre la corruption et la fraude fiscale. La qualité de la gouvernance des institutions sera bonne dans les pays Subsaharien et la valorisation des dépenses publiques se fera aisément. La Porta et al., (1997) en analysant le lien entre le système juridique et le marché financier, spécifie le degré d'application de la loi et le contenu de la loi. La qualité des institutions et le crédit bancaire est généralement analysée sur le prisme de la relation entre le cadre juridique et la finance (Calderon et al., 2004). La meilleure qualité de l'application de la loi mesurée par une évaluation faite par les investisseurs et environnement dans lesquels ils opèrent a un effet significatif sur l'étendue des marchés du crédit. Dans le même sillage, Demirguc-Kunt et Maksimovic (1998) affirme qu'un système juridique efficace est important parce qu'une entreprise qui souhaite obtenir un financement de long terme doit être capable de s'engager de manière crédible dans la lutte du comportement opportuniste des initiés. Un système financier bien développé est important parce que les marchés financiers et les banques servent de source de financement ou de capital et de mécanismes pour garantir que les investisseurs aient accès à l'information à propos des activités des entreprises (Calderon et al., 2016).

Ainsi, l'existence de marchés financiers développés et actifs ainsi qu'un système bancaire important devrait faciliter l'accès aux financements extérieurs de long terme aux entreprises. Les banquiers refusaient et refusent toujours de prêter car ils manquent d'informations pour évaluer le risque ou car les projets sont trop risqués, ceci du fait de l'inapplication et de l'inadéquation de la loi. Les procédures collectives se déroulent par l'intermédiaire des tribunaux. Elles regroupent la liquidation judiciaire et la faillite. La loi ne prévoit aucune procédure d'alerte et

l'actif net des entreprises industrielles lors de l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire est négatif dans 30% des cas. Selon les interlocuteurs concernés par les procédures collectives, la plupart des liquidations n'aboutissent pas toujours au redressement des entreprises en raison du comportement des liquidateurs qui effectuent un pillage quasi-systématique des actifs de l'entreprise.

Selon l'organisation Transparency International dans son rapport de 2016 sur l'état de la corruption, dans de nombreux pays en Afrique subsaharienne, les populations ne parviennent pas à satisfaire leurs besoins élémentaires du fait d'un niveau de corruption encore très élevé. La région en 2017 présente un score de 32 contre 44,19 en Amérique, 44,39 en Asie et 66,35 en Europe. L'Afrique subsaharienne reste donc en avance sur le niveau de corruption par rapport aux autres régions dans le monde avec le score le plus faible mais qui représente le niveau le plus élevé de corruption. Il est crucial de protéger les droits des créanciers pour la performance optimale des marchés du crédit. Cependant, Zazzaro (2005) tient compte des asymétries d'information concernant le talent entrepreneurial de l'emprunteur et montre théoriquement que les améliorations de l'application de la loi réduisent l'incitation de la Banque à filtrer les emprunteurs de manière adéquate et les banques pourraient évaluer les emprunteurs à tort. En conséquence, un accès au crédit pourrait être plus difficile (plus facile) pour les emprunteurs de bon type (de mauvais type), et donc une meilleure application de la loi affecte l'allocation du crédit et augmente le taux de défaut.

En outre, Manove et al (2001) mettent en exergue que si l'effet de la paresse existe, l'effet moyen de l'exécution judiciaire sur l'allocation de crédit est ambigu. Les coûts de financements sont plus élevés dans les pays avec les systèmes juridiques inefficaces (Demirguc-kunt et Maksimovic, 2002 ; Leaven et Majnoni, 2005 ; Francesca et Di giorgio, 2004). Magda et al., (2005), insistent sur le fait qu'il n'existe pas de relation concluante entre les institutions et les taux d'intérêt ; cependant ils concèdent que la relation dépend de la concurrence bancaire et du type de réformes juridiques entrepris. En effet, l'efficacité judiciaire peut être le meilleur critère permettant de capter la qualité des institutions. En outre, la qualité du système juridique dépend de la capacité des tribunaux à faire appliquer les contrats. Demirguc-kunt et al., (2004) et Leaven et al., (2005) concluent que les marges nettes d'intérêt sont plus étroites dans les pays ayant les meilleures institutions.

Un autre aspect de la relation entre les institutions, le droit et les finances a été analysé sur l'angle de la protection des droits de propriété, de l'application des droits contractuels. En effet, Acemoglu et al., (2005), Fernandes et Kraay (2007) soutiennent que l'interaction entre l'Etat et les entreprises et / ou les



particuliers est une relation verticale alors que les interactions entre les entreprises privées sont une relation horizontale. Ils expliquent qu'un pays peut avoir de faibles institutions de droit de propriété avec de solides institutions de droit contractuels parce que ces derniers reflètent la mesure dans laquelle les tribunaux permettent aux parties privées de se contracter entre elles. Dans le même sens, Acemoglu et Johnson (2005) soulignent la notion que les particuliers ou les investisseurs développent des ensembles informels d'institutions pour contourner le système juridique lorsqu'ils traitent les uns avec les autres alors qu'ils n'ont aucun recours face à un Etat prédateur. Ainsi, Beck et al., (2003) postulent que dans les pays où les systèmes juridiques appliquent des droits de propriété privée, soutiennent des arrangements contractuels privés et protègent les droits légaux des investisseurs, les épargnants sont plus disposés à financer des entreprises et les marchés financiers prospèrent. Djankov et al., (2007) trouvent que la protection des créanciers par l'intermédiaire du système juridique et des institutions de partage de l'information est associée à des ratios plus élevés de crédits privés au PIB. Miller (2000) explique que les registres d'information sur le crédit font référence à 28% des données d'informations sur les emprunteurs dans un système financier. 40% à 76% agents de banques seront complexés d'avoir des informations erronées sur un client. Crockett et Cohen (2011) soutiennent qu'avec la diversité croissante du système financier, le rôle des banques et la nature des opérations bancaires sont également devenus plus variés et plus complexes.

Brown et Zehder (2007) concluent que l'introduction d'un registre augmente de façon importante le remboursement et le volume du crédit allongé par les prêteurs. Love et al., (2003), Djankov et al., (2007) conviennent que le crédit bancaire accordé au secteur privé augmente lorsque les institutions de partage de l'information sont plus développées. Pagano et Jappelli (1993), Kallberg et Udell (2003) soutiennent que le partage de l'information réduit les coûts de sélection des prêteurs en leur permettant de prévoir les défauts de prêt. Padilla et Marco (2000) soulignent que les créanciers partagent souvent des informations sur les dossiers de crédit de leurs clients pour aider à repérer les risques incorrects. Selon Udell (1989), Adam (1991); Lardy (1998), les crédits octroyés par les pratiques de corruption sont typiquement des crédits dont le risque de défaillance de contrepartie est élevé et qui sont difficilement recouvrables. Ces crédits sont généralement accordés parce que le gestionnaire de crédits tirant profit des pots-de-vin; n'évalue pas suffisamment la contrepartie. Les crédits bancaires obtenus à travers la corruption est un phénomène de plus en plus prédominant qui réduit l'efficacité du système bancaire dans l'allocation des ressources qui sont rares. La corruption joue ainsi un rôle non

négligeable dans le processus d'octroi des prêts à travers le monde (Barth et al., 2009 ; Beck et al., 2006). La corruption a des conséquences désastreuses sur l'allocation du capital (Beck et al., 2006). Il est important d'avoir des mécanismes en place pour mettre fin aux pratiques de prêts corrompus (Barth et al., 2009 ; Beck et al., 2006 ; Houston et al., 2011).

b) *Enseignements empirique de la relation entre Institutions, crédit bancaire et croissance économique*

Calderon et al., (2004, 2016) montre que les institutions politiques affectent la cyclicité de la politique monétaire. De façon spécifique, Calderon et al., (2016) insistent sur le fait que ce sont les pays démocratiques, qui ont la stabilité du gouvernement et qui sont moins corrompus qui mettent en œuvre des politiques monétaires anticycliques. Jappelli et al., (2005) insistent sur le fait que le coût de l'exécution des contrats est un facteur déterminant de la performance du marché du crédit. Leur analyse fait référence au marché du crédit dans un modèle de débiteurs opportunistes et de tribunaux inefficaces. Selon le modèle, l'amélioration de l'efficacité judiciaire réduit les contraintes de crédit et accroît les prêts avec un effet ambigu sur les taux d'intérêt qui dépend de la concurrence bancaire et du type de réformes judiciaires. Dans le même sillage, Castelar et Cabral (2001), Cristini et al., (2011) ont analysé comment les variations locales dans l'efficacité du système juridique affectent le développement des marchés du crédit. Ils observent moins de prêts et plus de crédits non performants dans les provinces ou états caractérisés par une mauvaise application des lois. Méador et Mark (1982) a trouvé que les taux d'intérêt hypothécaires étaient généralement plus haut dans les états où le processus de saisie immobilier était plus long et plus couteux.

Fabbri et Padula (2001) mettent en exergue que les ménages se trouvant dans les districts dans lesquels le système judiciaire est moins efficace reçoivent moins de crédits, même après le contrôle des caractéristiques ou des capacités de remboursement des ménages. Horioka (2009) analyse l'effet du degré d'application de la loi sur les contraintes du crédit, le niveau du crédit et la probabilité de défaut en utilisant un modèle logit. Démirguc-kunt et al., (1999) utilisent les données bancaires et montrent que les différences de marge d'intérêt et de rentabilité des banques reflètent divers déterminants, y compris les caractéristiques bancaires, les conditions macroéconomiques, les impôts, les réglementations, la structure financière et les indicateurs juridiques et institutionnels. Leurs résultats impliquent également que la rentabilité supérieure des banques des pays subsaharien est compatible avec les environnements à risque plus élevé. Akins et al., (2016) examinent qu'une reconnaissance des prêts non recouvrés entravent la corruption liée aux prêts

bancaires parce qu'elles augmentent la probabilité que des prêts à problèmes soient découverts plus tôt. Chen et al., (2013) mettent en exergue que la corruption plutôt que la performance des entreprises déterminent en grande partie dans quelle mesure les entreprises privées ont accès au crédit bancaire.

Kaufman et Wei (2000) ; Méon et Sekkat (2005) insistent sur le fait selon lequel bien que la corruption puisse avoir des avantages lorsque la qualité de la gouvernance est faible, elle peut aussi générer des coûts additionnels dans les mêmes circonstances. Méon et Sekkat (2005) soulignent que la corruption agit comme un « grain de sable dans les rouages » de la croissance économique et de l'investissement. Dans le même sillage, Cieslik et Goczek (2018) étudient les effets de la corruption en utilisant un modèle de croissance endogène en économie ouverte avec une parfaite mobilité des capitaux sur le plan international. Ils testent empiriquement les prédictions de la théorie en utilisant un échantillon de 142 pays pour la période 1994-2014 et la méthode des moments généralisés (GMM). Les théories du second best ont également été invalidées dans le cadre du commerce international (Lavallée, 2006 ; Duc et al., 2008). Gozgor (2018) examine les déterminants des crédits domestiques dans un panel de 61 économies en développement de la

$$DomesticBank_{i,t} = \alpha_0 + \alpha_1 PoliticalRisk_{i,t} + \alpha_2 X + V_t + V_i + \varepsilon_{i,t}$$

$DomesticBank_{i,t}$, est le crédit intérieur accordé par les banques au secteur privé. Il est constitué du crédit intérieur accordé par les banques au secteur privé et du crédit accordé au secteur au secteur privé.

$PoliticalRisk_{i,t}$, est le risque politique général et se constitue de douze sous-composantes.

X est un vecteur de contrôle composé de quatre variables :

Le produit intérieur brut (PIB), représente les effets du niveau de revenu sur les crédits intérieurs. On devrait attendre un effet positif du PIB sur les crédits intérieurs parce que lorsque le revenu augmente la demande de crédits devrait aussi augmenter (Magud et al., 2014). L'offre de monnaie est définie par la masse monétaire en pourcentage du PIB. Il devrait avoir une relation positive entre l'offre de monnaie et les crédits intérieurs de sorte qu'un accroissement de l'offre de monnaie implique une politique monétaire expansionniste et ainsi une croissance rapide des crédits domestiques (Guo et Stepanyan, 2011). La différence de taux d'intérêt est définie comme la différence entre le taux d'intérêt intérieur en pourcentage

$$CRBSP_{i,t} = \beta_0 + \beta_1 CRBSP_{i,t-1} + \beta_2 GOUV_{i,t} + \beta_3 X_{i,t} + V_t + V_i + \varepsilon_{i,t}$$

Où $CRBSP_{i,t}$ est le niveau du crédit accordé au secteur privé par les banques en pourcentage du PIB du pays i à la période t.

période de 1984 à 2016. Il utilise la méthode d'estimation par effets fixes puis il utilise la méthode des moments généralisés dans un panel, par ailleurs le modèle est dynamique. Il trouve que le revenu et l'offre de monnaie sont positivement liés aux crédits bancaires et qu'il y a des effets négatifs du solde courant de la balance commerciale et de la différence des taux sur les crédits intérieurs. Par ailleurs, une analyse des sous-composantes du risque politique global indique que de meilleures conditions socioéconomiques et la faible corruption affecte positivement les crédits intérieurs.

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE D'ANALYSE DES FACTEURS DE QUALITE DES INSTITUTIONS DU CRÉDIT BANCAIRE

Nous présentons ici le modèle, la stratégie d'estimation, la technique d'estimation, les données, l'échantillon et la période d'étude.

a) Le modèle économétrique

Le modèle utilisé dans le cadre de ce travail est inspiré de celui de Gozgor (2018), lui-même inspiré de celui de (Kaie et Stepanyan, 2011 ; Guo et Stepanyan, 2015 ; Lane et MC Quada, 2014 ; Magud et al., 2014, Gozgor, 2014) :

$$DomesticBank_{i,t} = \alpha_0 + \alpha_1 PoliticalRisk_{i,t} + \alpha_2 X + V_t + V_i + \varepsilon_{i,t}$$

et le taux d'intérêt sur les prêts pratiqués aux USA en pourcentage. Selon les articles précédents, une différence de taux d'intérêt élevée devrait réduire le niveau de crédits intérieurs (Gozgor, 2014 ; Magud et al., 2014). Le solde courant de la balance commerciale en pourcentage du PIB devrait être négativement lié aux crédits intérieurs (Davis et al., 2016 ; Gozgor, 2014 ; Lane and MC Quade, 2014).

$V_t, V_i, \varepsilon_{i,t}$ représentent respectivement la période (l'année) à effet fixe, l'échantillon ou le pays à effet fixe et le terme de l'erreur. La principale hypothèse ici est qu'un haut niveau du risque politique a un effet négatif sur les crédits intérieurs accordés au secteur privé.

b) La stratégie d'estimation

La stratégie d'estimation va se dérouler en deux temps. D'une part, nous évaluons l'effet des institutions politiques sur l'accès au crédit bancaire en Afrique subsaharienne en mettant en interaction les variables institutionnelles politiques avec le cycle économique à travers un vecteur. Notre modèle dynamique est le suivant :

$CRBSP_{i,t-1}$ est le niveau de crédit accordé au secteur privé par les banques en pourcentage du PIB à la période antérieure. La variable dépendante retardée est incluse afin de permettre l'ajustement partiel du crédit bancaire à sa valeur de long terme ;

$GOUV_{i,t}$ est la qualité de la gouvernance dans un pays i à la période t.

$X_{i,t}$ est le vecteur de contrôle du pays i à la période t.

$V_t, V_i, \varepsilon_{i,t}$ représentent respectivement la période (l'année) à effet fixe, l'échantillon ou le pays à effet fixe et le terme de l'erreur.

β_0 est le terme constant.

i (= 1, 2, 3, ..., N) est le nombre de pays et t (= 1, 2, 3, ..., T) est le nombre de périodes.

c) Les variables spécifiées

Les variables de notre modèle sont constituées essentiellement des variables de gouvernance, du crédit bancaire, et de croissance économique. Les données de la qualité des institutions sont comprises entre approximativement -2,5 (mauvaise) à 2,5 (bonne) qualité de la gouvernance obtenue par chaque pays. Sur la base des travaux empiriques antérieurs (Ongo et Song, 2017) et en raison de la disponibilité des données sur la mesure de la qualité de la gouvernance, nous retenons des indicateurs de la WDI (2018) de la Banque mondiale. On distingue ainsi : *La stabilité politique* qui mesure la perception de la probabilité d'une déstabilisation par des moyens non constitutionnels ou violents. *L'État de droit* mesure le degré de confiance qu'ont les citoyens et la manière dont ils se conforment à la protection des droits de propriété, au respect des contrats, des compétences des tribunaux et de la police, la perception de la criminalité et de la violence. *La corruption* mesure l'utilisation des pouvoirs à des fins d'enrichissement personnel y compris la grande et la petite corruption ainsi que « la prise d'otage » de l'État par les élites recherchant leurs intérêts.

Les variables de contrôle sont au nombre de quatre impactant sur le niveau de crédit intérieur accordé au secteur privé, mais en raison de la disponibilité des données relatives à notre échantillon nous en utiliserons que deux : *Le PIB réel par tête* : Il mesure le taux de croissance du produit intérieur brut par tête (en dollars USD au prix constant par rapport à l'année 2000). *L'offre de monnaie en pourcentage du PIB* : un accroissement de l'offre de monnaie à un effet positif sur l'accroissement du niveau de crédit accordé au secteur privé (Guo et Stepanyan, 2011). Les variables du crédit prennent le crédit bancaire accordé au secteur privé en pourcentage du PIB.

d) La technique d'estimation

La méthode d'estimation adoptée est la méthode des moments généralisés (GMM) pour les modèles de panel dynamiques. Cette méthode nous permet de résoudre l'éventuel problème d'endogénéité de l'ensemble des variables indépendantes du modèle. Elle présente en outre l'avantage d'engendrer des instruments internes sur la base des variables indépendantes endogènes du modèle. Nous utilisons

l'estimateur de la méthode des moments généralisés en système (GMM-SYS) initié par Blundell et Bond (1998). C'est un estimateur qui associe dans un système unique le modèle en niveau et le modèle en différence première. Afin de tester la validité des instruments, nous réalisons le test de Hansen comme préconisé par Arellano et Bond (1991), Arellano et Bover (1995) et Blundell et Bond (1998). Nous réalisons également le test d'autocorrélation des erreurs d'Arellano et Bond (1991) qui teste la corrélation sérielle de premier ordre des erreurs en niveau en testant la corrélation sérielle de second ordre des erreurs en différence $\Delta y_{i,t} = \beta \Delta y_{i,t-1} + \varphi \Delta X_{i,t} + \Delta \varepsilon_{i,t}$.

e) Les données, l'échantillon et période d'étude

Les données sont tirées des statistiques de la Banque Mondiale WDI (2018), précisément le taux d'inflation (IPC) et le produit intérieur brut réel (PIB). Chaque pays de notre échantillon dispose de données sur au moins 10 ans. Le taux d'intérêt nominal est tiré de la base International Financial Statistics du FMI (2018) et du Global Financial Development Database (2018). Les données relatives à l'inflation sont incomplètes pour certains pays. Celles relatives au PIB et au taux d'intérêt sont disponibles pour l'ensemble de l'échantillon. Les données relatives aux régimes de change sont tirées de la base montée par Ilzetzki, Reinhart et Rogoff (2016) actualisée. Les données relatives aux variables institutionnelles politiques sont tirées de la base du Groupe Political Risk Services, précisément les données relatives à la démocratie et la corruption. Les données relatives à l'indépendance de la banque centrale sont extraites de la base de Garriga (2016), plus précisément le taux de rotation des gouverneurs. La période de l'analyse de ce travail s'étend de 2000 à 2018 et porte sur un panel de 36 pays de l'Afrique Sub-Saharienne. Le choix de la période d'étude et la taille de l'échantillon s'est fait en tenant compte de la disponibilité des variables.

IV. RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

La qualité des institutions joue un rôle primordial dans l'influence de l'accès au crédit bancaire et son impact sur la croissance économique. D'une part, la corruption, l'instabilité politique ont un effet négatif sur le niveau du crédit bancaire accordé au

secteur privé. D'autres part, la faiblesse du cadre juridique a un effet négatif sur le niveau du crédit bancaire accordé au secteur privé.

a) *Analyse de l'effet de la corruption et l'instabilité politique sur la relation entre le crédit bancaire et croissance économique en Afrique Subsaharienne*

De manière globale, les résultats de cette recherche sont satisfaisants. Sur le plan économétrique, les tests de Wald nous amènent à confirmer la significativité globale et forte de nos modèles. En effet, les probabilités qui sont associées à ces tests sont plus petites que le seuil de 1% ($\text{Prob} > \chi^2 = 0,000$) pour l'ensemble de nos régressions. De plus, les statistiques

de Hansen sont concluantes pour l'ensemble de nos modèles et nous permettent de confirmer la validité des instruments. Elle est de façon générale supérieure au seuil de 10% ($\text{Prob} > \chi^2 = 0,103$; $\text{Prob} > \chi^2 = 0,272$ et $\text{Prob} > \chi^2 = 0,104$). Enfin, les tests d'autocorrélations des résidus ($\text{AR}(1)$ et $\text{AR}(2)$) sont aussi satisfaisants dans la mesure où les $\text{AR}(1)$ sont acceptés et les $\text{AR}(2)$ rejetés. En effet, ces derniers sont respectivement $p>z = 0,0117$ et $p>z = 0,452$, $p>z = 0,0399$ et $p>z = 0,220$ et enfin $p>z = 0,0437$ et $p>z = 0,120$. Les tests $\text{AR}(2)$ ne permettent donc pas de rejeter l'hypothèse nulle d'absence d'autocorrelation au second ordre des résidus (tableau 1).

Tableau 1: Rôle de la qualité des institutions sur la relation entre le crédit bancaire et la croissance économique

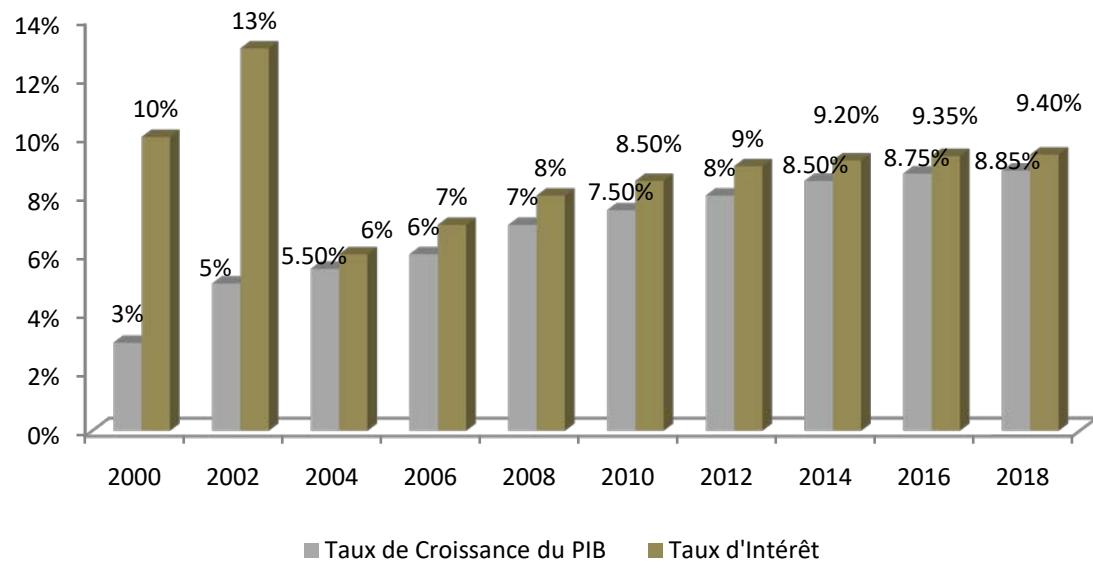
Variables	La moyenne des taux de croissance économique (TCROI)	
	Coefficients	Statistiques t
CRDPRV	-0,005142	(2,18)***
ETDRT	-0,0239851	(-1,13)**
STP	-0,026461	(-0,56)
CORR	-4,019083	(-8,91)***
LNPIB	1,689520	(2,31)**
OFIMEN	3,017425	(1,01)***
R ²	0,9181	0,9282
χ ²	129,93***	129,57***
Total pays	36	36
Prob>F	0,0000	0,0000
Observations	60	60

Note *: significativité à 1%; **: significativité à 5%; *** : significativité à 10%.

Source : Construit par l'auteur, à partir de Stata.

Sur le plan théorique, une importance de ce résultat réside en ce que l'accès au crédit bancaire dans les pays d'Afrique subsaharienne n'échappe pas au constat du rationnement du crédit qui est effectué dans les pays en développement d'une manière générale. Le signe négatif et significatif qui est associé au coefficient du cycle économique (-1,446) confirme que l'accès au crédit bancaire dans les pays d'Afrique subsaharienne est bel et bien pro-cyclique. Ainsi, une augmentation ou amélioration de l'activité économique de 1% se traduit par une diminution des taux d'intérêt de l'ordre de 1,446%. Inversement, la dégradation de l'activité économique dans les pays de cette région se traduira par un resserrement des conditions monétaires. Ce résultat vient confirmer les travaux précédant sur le paradoxe de la surliquidité bancaire dans les pays en développement en général. Il est conforme aux résultats trouvés par Calderon et al. (2004, 2016), Duncan (2014). Au niveau particulier de l'Afrique subsaharienne, nous pouvons dire à la limite de nos connaissances que ce résultat pourrait être l'un des pionniers, les autres travaux étant effectués sur des cas particuliers tel que l'Afrique du sud et le Nigéria. L'interprétation économique qui ressort de ce résultat est que dans les pays d'Afrique subsaharienne, le développement financier en tant que politique macroéconomique ne

constitue pas un outil de stabilisation de l'activité économique. Les différents coefficients montrent alors de façon plus claire et plus prononcée, une réaction positive des autorités monétaire vis-à-vis de l'inflation. Enfin, un élément reste non-négligeable, coefficient associé à la variable dépendante retardée et statistiquement différent de zéro. Il y a une certaine persistance des décisions monétaires passées, sur celles encourus (graphique 1).



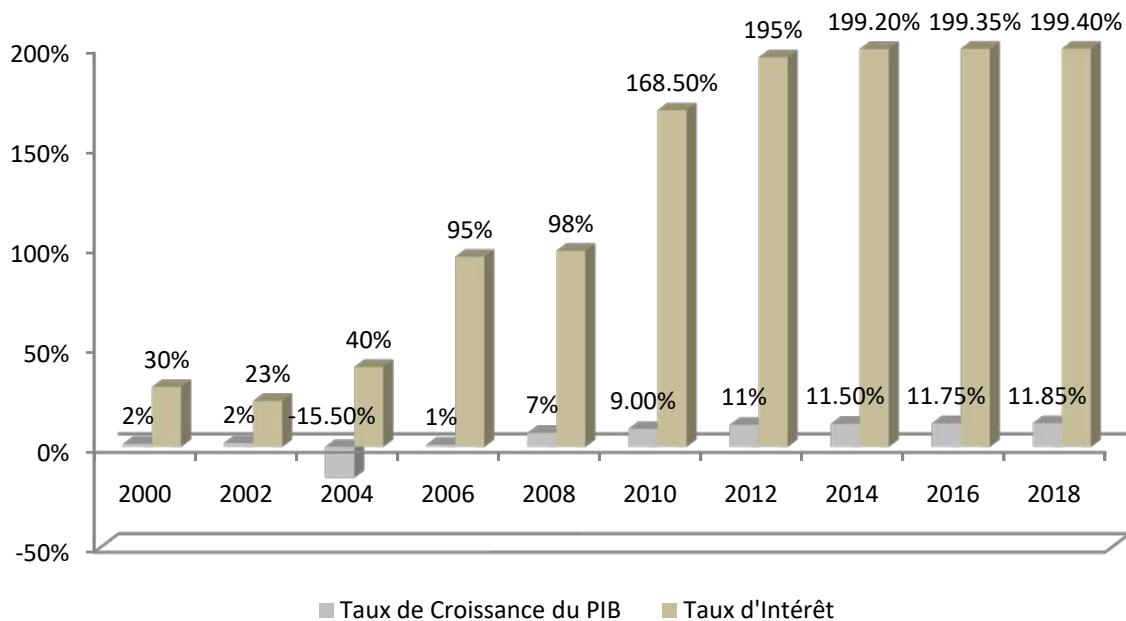
Source : construit par l'auteur à partir des données de la WDI

Graphique 1: Évolution des moyennes de taux de croissance économique et des taux d'intérêt pour les pays qui mettent en œuvre des politiques monétaires contra-cycliques

En outre, plus important encore et en relation avec l'objectif principal, les variables institutionnelles politiques à savoir le niveau de responsabilité démocratique et la corruption sont statistiquement significatives et différentes de zéro. Les coefficients sont positifs et significatifs en ce qui concerne chacune de ces variables en relation avec la bonne gouvernance. De manière précise, le niveau de responsabilité démocratique est significatif au seuil de 10% et la corruption l'est au seuil de 1%. L'implication économique de ces résultats est que ces deux institutions politiques accentuent l'accès au crédit bancaire dans les pays d'Afrique subsaharienne.

b) Évaluation de l'effet de la faiblesse du cadre juridique sur la relation entre le crédit bancaire et croissance économique en Afrique Subsaharienne

L'Afrique subsaharienne est la région au monde qui présente le niveau moyen le plus élevé de corruption. La région en 2017 présente un score de 32 contre 44,19 en Amérique, 44,39 en Asie et 66,35 en Europe, le score le plus faible représentant le niveau le plus élevé de corruption. Il en est de même pour l'état de la responsabilité démocratique dans les pays de cette région. Les niveaux de responsabilité démocratique selon l'ICRG sont distribués avec des scores allant de 0 (pour les autorités) à 6 (pour les véritables démocraties). Sauf qu'on peut se rendre compte que la grande majorité des pays d'ASS obtient des scores oscillant en 1,5 et 3. Les pays d'ASS sont beaucoup plus rangés dans la catégorie des démocraties dominées (graphique 2).



Source: construit par l'auteur à partir des données de la WDI

Graphique 2: Évolution des moyennes de taux de croissance et des taux d'intérêt moyens pour les pays qui mettent en œuvre des politiques monétaires pro-cycliques

Ce faible niveau de démocratie dans ces pays a donc pour effet d'amplifier ce comportement de rationnement du crédit. Les gouvernements dans ces

pays infère véritablement dans la mise en œuvre des politiques du principe « Too big to Fail », entraînant ainsi ce biais (tableau 2).

Tableau 2: Rôle du cadre juridique sur la relation entre le crédit bancaire et la croissance économique

Variables	La moyenne des taux de croissance économique (TCROI)	
	Coefficients	Statistiques t
CJQIV	-0,006742	(1,12)***
ETDRT	-0,073355	(-1,13)**
STP	-0,024021	(-0,56)
CORR	-2,010021	(-2,91)***
LNPIB	0,109220	(1,31)**
OFIMEN	2,011052	(1,01)***
R ²	0,5010	0,4082
χ ²	110,90***	101,57***
Total pays	36	36
Prob>F	0,0000	0,0000
Observations	60	60

Note *: significativité à 1%; **: significativité à 5%; *** : significativité à 10%.

Source: Construit par l'auteur, à partir de Stata.

En procédant à des régressions avec les variables institutionnelles prises individuellement, nous avons réalisé pratiquement trois régressions. Ainsi le test de Wald est concluant pour l'ensemble de ces estimations. Ce dernier indique que les modèles sont globalement significatifs ($\text{Prob} > \chi^2 = 0,000$). En outre, nos instruments sont également valides. Le test de sur identification de Hansen qui a été privilégié pour cette analyse nous le confirme pour tous les modèles. La P-value est supérieur au seuil de 10% pour toutes les régressions, ne permettant pas ainsi de rejeter l'hypothèse nulle de la validité des instruments. Enfin,

les tests d'autocorrélations des résidus (AR(1) et AR(2)) sont également satisfaisants dans la mesure où l'AR (1) est accepté et l'AR (2) rejeté pour toutes nos régressions, ils ne permettent donc pas de rejeter l'hypothèse nulle d'absence d'autocorrélation au second ordre des résidus.

Sur le plan théorique, il faut déjà préciser que les résultats confirment notre deuxième hypothèse spécifique, c'est-à-dire que la faiblesse du cadre juridique a un effet négatif sur le niveau du crédit accordé au secteur privé dans les pays d'Afrique subsaharienne. En effet, un coefficient négatif

et significatif au seuil de 5% est associé à l'interaction entre la faible qualité du cadre institutionnel et le niveau du crédit bancaire, soit -2,01. Ce signe négatif signifie simplement que la corruption et l'instabilité politique ont un effet négatif sur le niveau du crédit bancaire accordé au secteur privé, affectant ainsi la croissance économique. Ce résultat est conforme à celui trouvé par Duncan (2014). Aussi, ce tableau fait ressortir un coefficient négatif et très significatif associé à l'interaction entre le cycle économique et le paradoxe du développement financier, soit -0,07. L'interprétation économique de ce résultat n'est autre que celle qui a été faite plus haut, la faible qualité des institutions explique l'insuffisance de crédit prévalant dans les pays d'Afrique Subsaharienne. Par contre, les réformes financières viennent recadrer le comportement des banques en matière d'octroi de crédit. Ce résultat confirme les travaux Avom et Nana (2017) sur l'existence des barrières à l'entrée et son effet sur le comportement des banques dans la CEMAC.

V. CONCLUSION

Dans cet article, nous avons examiné l'effet de la qualité des institutions dans la relation qui existe entre le niveau faible des crédits bancaires et la croissance économique dans les pays de l'Afrique Sub-Saharienne. Pour y arriver, des estimations économétriques ont été faites en utilisant la Méthode des Moments Généralisés (MMG) en panel dynamique de 36 pays de la zone sur la période allant de 2000 à 2018. Les estimations empiriques ont été précédées des tests de dépendance des économies (Pesaran, 2004) et des tests de stationnarité de seconde génération (Pesaran, 2007). L'application du test de dépendance a montré l'existence de l'interdépendance entre les économies d'ASS. Le modèle à effet fixe a permis de corriger l'hétéroscédasticité et l'autocorrélation. Les résultats obtenus montrent que la corruption et l'instabilité politique ont un effet négatif sur le niveau du crédit bancaire accordé au secteur privé. De même, la faiblesse du cadre juridique a un effet négatif sur le niveau du crédit bancaire accordé au secteur privé. De manière précise, le faible niveau de responsabilité démocratique et la corruption accentuent le comportement pro-cyclique des banques dans les pays d'Afrique subsaharienne. La qualité de la gouvernance des institutions a un potentiel optimal pour la promotion d'une croissance économique dans l'Afrique Subsaharienne. L'originalité de cette étude réside sur l'application de la théorie des institutions (politiques et économiques). Les institutions économiques (notamment le régime de change, la liberté monétaire, la liberté financière et l'indépendance de la banque centrale) peuvent jouer un rôle primordial dans l'influence du comportement pro cyclique des banques.

L'introduction de l'indice ne pouvant pas constituer une barrière à l'entrée d'autres firmes (Avom et al., 2017).

Plus précisément, notre étude mettait en exergue l'impact négatif de la faible qualité du cadre institutionnel sur le niveau du crédit bancaire (Diallo, 2009). La mal gouvernance qui sévit dans les pays d'Afrique Subsaharienne explique l'échec des stratégies économico-politiques qui ont été mises en place. Ces pratiques de mal gouvernance affecte la qualité des institutions, d'où leurs faiblesses traduites par l'incapacité de celles-ci à remplir les missions qui leur sont dévolues. Dans cette optique, la promotion des pratiques de « bonne gouvernance » dans ces pays est d'une importance capitale. Cette bonne gouvernance rend facile l'accès au crédit bancaire pour réduire les fluctuations conjoncturelles des économies. En définitive, la principale contribution de cette étude est d'avoir mis en évidence que la bonne gouvernance des institutions d'un pays donné influence la dynamique du développement financier par rapport à son cycle économique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Acemoglu D., Johnson S., and Robinson J.A. (2005), "Institutions as the Fundamental Cause of Long-Run Growth." In P.Aghion and S. Durlauf *Handbook of Economic Growth* Amsterdam, North-Holland., vol. 87, pp. 115-143.
2. Acemoglu D., Johnson S., Robinson J.A., and Thaicharoen Y. (2003), "Institutional Causes Macroeconomic Symptoms: Volatility, Crises and Growth." *Journal of Money Monetary Economics*, vol.50, pp. 49–123
3. Aglietta M. (2013), « Le Risque Systémique dans la Finance Libéralisée », *Revue d'Économie Financière*, n° 70, pp. 33-50.
4. Ahlin, Christian, and Jiaren P. (2007), "Are financial development and corruption control substitutes in promoting growth?" *Journal of Development Economics*, vol. 86(2), pp. 414-433.
5. Allegret J.P. and Azabbi S. (2012), "Développement Financier, Croissance de Long Terme et Effets de Seuil ", *Paneconomicus*, vol. 5, pp. 553-581.
6. Anderson C W. & Campbell T L. (2004), "Corporate governance of Japanese banks", *Journal of Corporate Governance*, vol 10, pp 327-354.
7. Anderson T. et Tarp F. (2003), "Financial Liberalisation, Financial Development and Economic Growth in LDC's ", *Journal of International Development*, vol.15, n° 2.
8. Angkinand. A.P. (2007), "Banking, regulation and the output cost of banking crises", *Journal of International Markets, Institutions and Money*, December, pp 1-17.
9. Arellano M. and Bond S. (1991), "Some Tests of Specification for Panel Data: Monte Carlo Evidence





- and an Application to Employment Equations”, *Review of Economic Studies*, vol. 58, pp. 277-297.
10. Arellano M. and Bover O. (1995), “Another Look at the Instrumental-Variable Estimation of Error Components Models”, *Journal of Econometrics*, vol. 68, n°1, pp. 29–52.
 11. Avom D. (2004), « Réglementation et Évolution de l’Intermédiation Bancaire au Cameroun », *Working paper*, CEREG, Yaoundé.
 12. Avom D. et Bobbo A. (2018), « Réglementation de l’Industrie Bancaire et Exclusion Financière dans la CEMAC », *Afrique Contemporaine*, 2018/2, n° 266, pp. 175-190.
 13. Avom D. et Eyeffa S.M. (2007), « Quinze ans de restructuration bancaire dans la CEMAC : qu’avons-nous appris ? », *Revue d’Économie Financière*, n° 37, pp. 145-198.
 14. Avom D. et Nana Kuindja R. (2017), « Les Barrières à l’Entrée Expliquent-elles le Comportement des Banques dans la CEMAC ? », *Revue d’Économie Financière*, n° 127, pp. 309-333.
 15. BEAC (2019), « Rapport du Gouverneur de la Banque des États de l’Afrique Centrale, à la Conférence des Chefs d’Etat », *Communauté Économique et Monétaire de l’Afrique Centrale, Union Monétaire de l’Afrique Centrale*, Yaoundé les 21 et 22 Novembre 2019.
 16. Beck T., Demirguc-Kunt A., Levine R. (2006), « Bank Supervision and Corruption in Lending », *Journal Monetary Economics*, vol. 53, pp. 2131-2163.
 17. Blundell R. and Bond S. (1998), “Initial Conditions and Moment Restrictions in Dynamic Panel Data Models.” *Journal of Econometrics*, vol. 87, pp. 115-143.
 18. Brown M. and Zehnder C. (2007), « Credit Reporting, Relationship Banking, and Loan Repayment», *Journal of Money, Credit, and Banking*, 39, 1884-1918. Chavance, B. (2009). Institutional Economics. Routledge, NY, New York, 94 pages.
 19. Caballero R. and Krishnamurthy A. (2002), “International and Domestic Collateral Constraints in Model of Emerging Market Crisis”, *Journal of Monetary Economics*. vol. 5, pp. 553-581.
 20. Calderón C. and Nguyen H. (2016), “The Cyclical Nature of Fiscal Policy in Sub-Saharan Africa”, *Journal of African Economies*, pp. 1-32.
 21. Calderón C. and Schmidt-hebbel K. (2003), “Macroeconomic Policies and Performance in Latin America”. *Journal of International Monetary and Finance*, n° 22, pp. 895-923.
 22. Calderón C., Duncan R. and Schmidt-hebbel K. (2016), “Do Good Institutions Promote Counter-Cyclical Macroeconomic Policies?”, *Federal Reserve Bank of Dallas, Working Paper*, n° 118.
 23. Calvin A. (2008), « Surliquidité des Banques dans la CEMAC et Rationnement Du crédit des Banques aux PME : que faire face à ce paradoxe ? », *Conférence-débat*, Université de Ngaoundéré.
 24. Caprio G., Laeven L. & Levine R. (2004), “Governance and bank Evaluation”, *World Bank Policy Research*, WP n° 3202, February 2004, pp. 1-47.
 25. Caprio G., Laeven L. & Levine R. (2007), “Governance and bank Evaluation”, *Journal of Financial Intermediation*, vol. 16, October 2007, pp. 584-617.
 26. Carmen M. Reinhart & Kenneth S. Rogoff (2009), «This Time is Different: Eight-Centuries of Financial Folly », *Princeton, NJ, Princeton University Press*, June 2009.
 27. Charreaux G. (2004), “Corporate Governance Theories: From Micro Theories to National Systems Theories; Centre de recherche en finance, architecture et gouvernance des organisations, Décembre, pp 1-57.
 28. Chen Y.; Liu M. and Su J. (2013), « Greasing the Wheels of Bank Lending: Evidence from Private Firms in China », *Journal of Banking and Finance*, vol. 37, pp. 2533-2545.
 29. Cieslik A. et Goczek L. (2018), « Control of corruption, international investment and economic Growth : Evidence from panel data », *World Development* , vol. 103, pp. 323-335
 30. Commission Économique pour l’Afrique (2011), « Gérer le développement: Le rôle de l’État dans la Transformation Économique », Adis-Abéba, Ethiopie.
 31. Coulibaly B. (2012), “Monetary Policy in Emerging Market Economies: What Lessons from the Global Financial Crisis?” *International Finance Discussion Papers* (Washington: Board of Governors of the Federal Reserve System), vol. 39, pp. 113–155.
 32. Dabla-Norris E, Minoiu C. et ZAnnA L.F. (2015), « Business Cycle Fluctuations, Large Macroeconomic Shocks, and Development Aid», *World Development*, vol. 69, pp. 44-61.
 33. De Mourges M. (1988), “Monnaie, Système Financier et Théorie Monétaire ”, 3^e Edition, Paris.
 34. Demirel U. (2010), « Macroeconomic Stabilization in Developing Economies: Are Optimal Policies Procyclical ? », *European Economic Review*, vol. 54, pp. 409-428.
 35. Demirgüt-Kunt A.; Leaven L. & Levine R. (2004), « Regulations, Market Structure, Institutions, and the Cost of Financial Intermediation.», *Journal of Money, Credit & Banking*, 36(3), 593-622.
 36. Diallo O. (2009), « Tortuous Road toward Countercyclical Fiscal Policy: Lessons from Democratized Sub-Saharan Africa », *Journal of Policy Modelling*, vol. 31, pp. 36-50.
 37. Dixit A. et Lambertini L. (2001), « Monetary-Fiscal Policy Interactions and the Commitment versus

- Discretion in a Monetary Union », *European Economic Review*, vol. 45, pp. 977-987.
38. Djankov S.; McLiesh C. & Shleifer A. (2007), « Private credit in 129 countries », *Journal of Financial Economics*, vol. 84, n° 30.
39. Douglass C. North (1991), "Institutions", *Journal of Economics Perspectives*, vol. 5, n°1, pp. 97-112.
40. Doumbia S. (2011), « Surliquidité bancaire et sous-financement de l'économie : Une analyse du paradoxe de l'UEMOA», *Revue Tiers Monde*, pp. 151-170.
41. Duncan, R., (2014), "Institutional Quality, the Cyclicity of Monetary Policy and Macroeconomic Volatility ", *Journal of Macroeconomics*, vol. 39, pp. 113–155
42. Eichengreen B. et Dincer N. (2009), « Central Bank Transparency: Causes, Consequences and Updates », *NBER Working Paper*, n° 14791, September 2009.
43. Fabbri, Daniela, and Mario Padula (2001), "Judicial Costs and Household Debt." *University of Salerno, CSEF Working Paper*, n° 65.
44. Fatas A. et Rose A. (2001), « Do Monetary Handcuffs Restrain Leviathan? Fiscal Policy in Extreme Exchange Rate Regimes », *IMF Staff Papers*, vol. 47, pp. 40-61.
45. Fernandes A. M., & Kraay C. A. (2007), "Property rights institutions, contracting institutions and growth in South Asia: Macro and Micro Evidence", *In South Asia Growth and Regional Integration*, The World Bank 2007.
46. Foresti P. (2013), « How do Debt Constraints Affect Fiscal and Monetary Policies Interaction in a Strategic Monetary Union? », *Journal of Game Theory*, vol. 2(2), pp. 13-17.
47. Francesca C., & Giorgio Di G. (2004), "Deposit Insurance, Institutions, and Bank Interest Rates. *Transition Studies Review*, vol. 11, n° 3, pp. 77-92.
48. Frankel J., Végh C. et Vuletin G. (2013), « On Graduation from Fiscal Procyclicality », *Journal of Development Economics*, vol. 100, pp. 32-47.
49. Gal J. and Perotti R. (2003), "Fiscal Policy and Monetary Integration in Europe", *Journal of Economic Policy*, vol. 18, pp. 533–572
50. Gozgor (2014), « Determinants of Domestic Credit Levels in Emerging Market: the Role of External Factors. », *Emerging Markets Review* , vol. 18 (2014), pp. 1-18.
51. Gozgor (2018), « Determinants of the Domestic Credits in Developing Economies: The Role of Political Risks », *Research in International Business and Finance*, pp. 1-14.
52. Guo K. et Stepanyan V. (2011), « Determinants of Bank Credit in Emerging Market Economies », *IMF Working Paper*, vol. 11, n° 51.
53. Hali E. (2003), " Qualité des Institutions et Résultats Économiques ", Inspiré du Chapitre III des
54. Hetzel R.L. (2009), "Monetary Policy in the 2008–2009 Recession", *Economic, Quaterly*, vol. 95, n° 2, pp. 201–233.
55. Hodgson G-M., (2002), "The Evolution of Institutions: An Agenda For Future Research", *Constitutional Political Economy*, Netherlands, pp.113.
56. Holtz-Eakin D., Newey W. and Rosen H. S. (1988), "Estimating Vector Auto regressions With Panel Data", *Econometrica*, vol. 56, n° 6, pp. 1371-1395.
57. Huang H., and S.J Wei, (2006), "Monetary Policies for Developing Countries: The Role of Institutional Quality", *Journal of International Economic*, vol.70, pp. 239-252.
58. Ilzetzki, E., Reinhart C. and Rogoff K. (2016), "Exchange Rate Arrangements Entering the 21st Century: Which Anchor Will Hold?", May 13, Background Material,
59. Kaminsky G. L., Reinhart C. M. and Vegh C. A. (2005), "When It Rains, It Pours: Procyclical Capital Flows and Macroeconomic Policies." In M. Gertler & K. Rogoff (Eds.), *NBER Macroeconomics Annual 2004* (Vol. 19). Cambridge, Massachusetts:
60. Kaufman D., Kraay A. et Mastruzzi M. (2003), « Govenance Matters III: Govenance Indicators for 1996-2002 », *Banque Mondiale, World Bank Policy Research, Working Paper*, n° 2772.
61. Kuralbayeva K. (2013), « Optimal Fiscal Policy and Different Degrees of Access to International Capital Markets », *Journal of Development Economics*, vol. 103, pp. 336-352.
62. Lane P. (2003), « The Cyclical Behaviour of Fiscal Policy: Evidence from the OECD », *Journal of Public Economics*, vol. 87, pp. 2661-2675.
63. Lane P. R. (2003), "Business Cycles and Macroeconomic Policy in Emerging Market Economies." *International Finance*, vol. 6, pp. 89–108.
64. Lardeux R., (2013), "Le Rôle des Banques Centrales Après la Crise ", *Les Idées Économiques et Sociales*, n° 172.
65. Levy-yeyati E. et Sturzenegger F. (2005), " Classifying Exchange Rate Regimes: Deeds vs. Words ", *European Economic Review*, vol. 49, pp. 1603-1635.
66. Lledó V., yackovlev I. et Gadenne L. (2009), " Cyclical Patterns of Government Expenditures in Sub-Saharan Africa: Facts and Factors ", *IMF Working Paper WP/09/274*.
67. McGettigan D., Moriyama, Ntsama N., Painchaud F., Qu, H., and Steinberg H. (2013), "Monetary Policy in Emerging Markets : Taming the Cycle", *IMF Working Paper*, n° 96.
68. Mondjeli (2017), "Institutions and Pro-cyclicality of Fiscal policy in Subsaharan Africa", *Economic perspectives de l'Economie mondiale du FMI* d'avril 2003.

69. Reinhart C. and Rogoff K. (2004), "The Modern History of Exchange Rate Arrangements: A Reinterpretation", *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 119, pp. 1-48.
70. Rodrik D. Subramanian A. and Trebbi F. (2002), "Institutions Rule: The Primacy of Institutions over Geography and Integration in Economic Development", *NBER Working Papers*, vol. 9305.
71. Sabir. S. and K., Zahid, (2012), "Macroeconomic Policies and Business Cycle: The Role of Institutions in Selected SAARC Countries" *The Pakistan Development Review*, 51:4 Part II (Winter 2012), pp. 51: 4, pp. 147–160.
72. Sack B. and Wieland V. (2007), "Interest Rate Smoothing and Optimal Monetary Policy: A Review of Recent Empirical Evidence." *Journal of Business and Economics*, vol. 52, pp. 205-228.
73. Thorton J. (2008), « Explaining Procyclical Fiscal Policy in African Countries », *Journal of African Economies*, vol. 17(3), pp. 451-464.
74. Transparency International (2017), *Corruption Perceptions Index 2016*, Berlin
75. Woodford M. (2001), "The Taylor Rule and Optimal Monetary Policy." *American Economic Review*, vol. 91(2), pp. 232–237
76. Yakhin Y. (2008), "Financial Integration and Cyclicity Monetary Policy in Small Open Economies", *Monaster Center for Economic Research, Discussion Paper*; n° 2, pp. 8-11.
77. Yeyati L. and Sturzenegger F. (2005), "Classifying Exchange Rate Regimes: Deeds vs. Words", *European Economic Review*, vol. 49, pp. 1603-1635.

ANNEXE

Liste des pays d l'Afrique Subsaharienne de l'échantillon

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Île Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, République arabe d'Egypte, République Démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sao Tome et Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra-Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

